

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2019

**PRESENTS** : MINVIELLE Maurice, BARRERE Stéphanie, BENAZETH Chantal, CABRESIN Vanessa, CASTERAN Josiane, CAZABAN-CARRAZE Bernard, CLAVERIE Xavier, GOUA DE BAIX Véronique, LACOSTE Danielle, MILLET René,

**EXCUSES** : LABORDE Jean-Louis,

**Pouvoir** : PUJO Delphine Excusée (donne pouvoir à Maurice MINVIELLE).

**ABSENTS** : ROCHE Emmanuel.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GOUA DE BAIX Véronique

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

-

1) **Approbation CR CM 14 Octobre 2019** : à l'unanimité

2) **Indemnité de conseil Trésorière** : Monsieur le Maire informe que suite au changement de trésorier, il convient d'attribuer l'indemnité de conseil à Mme Murielle VERGÉ. Cette indemnité est fixée en fonction des dépenses de la collectivité. Pour 2019 le montant s'élève à 202.44 € bruts.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE** le versement à 100%

3) **Indemnité gardiennage Eglise** : Monsieur le Maire rappelle que chaque année une indemnité est versée à l'Abbé en charge du gardiennage de l'église. Pour 2019 le montant maximal fixé par le Ministère de l'intérieur s'élève à 120.97 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE** le versement de cette indemnité

4) **Régime indemnitaire**: Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 10 juillet 2018 attribuant un régime indemnitaire au personnel titulaire. A ce jour, les agents totalement impliqués dans les services à la commune, M le Maire propose de l'étendre à tout le personnel stagiaire et contractuel de plus de 1 an.

Ce dossier doit être présenté au Comité Technique Paritaire Intercommunal pour avis avant délibération.

**Accord unanime du Conseil**

5) **CCNEB – Rapport d'activités 2018**: Monsieur le Maire fait lecture du rapport d'activités annuel 2018 de la CCNEB.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité PREND ACTE** de ce rapport

6) **SIECTOM – Rapport déchets 2018**: Monsieur le Maire fait lecture du rapport sur le prix et la qualité du service des déchets 2018 du SIECTOM. 139 communes gérées, dont 73 pour la CCNEB.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité PREND ACTE** de ce rapport

Pour information la collecte des Ordures Ménagères, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sera réalisée tous les 15 jours en alternance avec le ramassage du tri sélectif.

7) **SEABB – Rapport Assainissement 2018**: Monsieur le Maire fait lecture du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2018 du SEABB. La station d'épuration de Livron est fermée et transférée sur celle de Nousty. Sur Barzun 27 foyers sont en assainissement non collectif dont 11 qui doivent se mettre en conformité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité PREND ACTE** de ce rapport

8) **SEABB – Rapport Eau 2018**: Monsieur le Maire fait lecture du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2018 du SEABB

Le Conseil Municipal, à l'unanimité PREND ACTE de ce rapport

9) **Loyers 2020**: Monsieur le Maire informe le conseil que les loyers des baux Palulos vont augmenter de 1.53% au 1<sup>er</sup> janvier 2020. De plus il fait un point sur les problèmes d'impayés.

10) **Recensement Population** : Pour rappel le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Les agents recenseurs retenus sont Simone POCQ et Jessica GAMBY qui devront faire 2 ½ journées de formation.

#### **11) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS**

o **Fourrière animale** : Chaque commune doit être dotée d'un système pour prendre en charge les animaux errants. Un exemple d'une commune qui a conventionné avec le nouveau refuge SPA d'Ibos est satisfaite de l'application de sa convention. M. le Maire propose que ce service soit examiné par la prochaine équipe du CM.

o **Panneaux de basket** : Des panneaux seront posés sur le mur de la salle polyvalente dès que l'échafaudage sera enlevé.

o **Tracteur** : nombreuses pannes constatées

o **Bulletin 2020** : M le Maire le prépare conformément à la Loi Electorale puisqu'il ne se représente pas.

o **Vœux et accueil des nouveaux habitants** : La date du 4 janvier à 16h est retenue

o **Fêtes locales** : Elles auront lieu les 17-18 et 19 janvier.

o **Téléthon** : Une marche Soumoulou – Pontacq est prévue. Il convient de prévoir un accueil. Installer banderole – 1 table et prévoir des brocs.

o **Collecte Déchets** : A compter du 1/1/2020 le ramassage des ordures et tri sélectif va changer. Barzun sera collecté tous les jeudis comme actuellement mais tous les 15 jours à savoir :

- Les OM et le Tri (bac jaune) devront être sortis 1 mercredi sur 2 (exemple mercredi 8 janvier le container OM et le mercredi suivant le 15 janvier le bac jaune).

Fin de la séance à 22h30



Le Maire  
Maurice MINVIELLE